De: l'Assurance Maladie

Objet : Accusé de réception de votre demande de Complémentaire santé

solidaire

Date: 24/06/2023 - 15:32



Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande de Complémentaire santé solidaire du 24/06/2023.

L'absence de réponse de l'Assurance Maladie dans un délai de deux mois suivant la réception de votre dossier signifie que votre demande est considérée comme acceptée - sous réserve que votre demande soit complète.

Dans ce cas, pour obtenir une attestation de droit à la Complémentaire santé solidaire, vous pouvez nous contacter via l'espace d'échanges de votre compte ameli (*).

Avec toute notre attention,

Votre caisse d'Assurance Maladie.

(*) ou par téléphone au 36 46 (service gratuit + prix appel), depuis l'étranger composez le +33 1 84 90 36 46 (service gratuit + prix appel).